



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-039-2022-01

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2022

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie de Paris /**

IDF-2021-12-30-00005 - Arrêté n° 2021-65-RRA du Recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les crédits du budget opérationnel de programme régional «Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (n° 172) » (3 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-12-30-00005

Arrêté n° 2021-65-RRA du Recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les crédits du budget opérationnel de programme régional «Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (n° 172) »



# RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n° 2021-65-RRA portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,  
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS  
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;

VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Christophe KERRERO, en qualité de recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 8 décembre 2021 portant nomination de Mme Bénédicte DURAND en qualité de rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 10 décembre 2019 nommant Monsieur Jean-Marie PELAT dans l'emploi de secrétaire général de la région académique d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2021, portant nomination de Samuel GUIBAL en qualité de de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 février 2020 nommant Monsieur Frédéric LEONARD, attaché principal d'administration de l'Etat dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef du service budgétaire et financier de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n°IDF-2021-04-09-00004 du 9 avril 2021 modifiant l'arrêté n° IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu la décision ministérielle n° ESRF2106747S du 24 février 2021 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires".

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Bénédicte DURAND, Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France et à M. Jean-Marie PELAT, secrétaire général de la région académique d'Île-de-France à l'effet de recevoir et mettre à disposition les crédits du budget opérationnel de programme régional « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (n° 172) ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte DURAND, Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France, et de M. Jean-Marie PELAT, secrétaire général de la région académique d'Île-de-France subdélégation est donnée à M Frédéric LEONARD, chef du service budgétaire et financier de la région académique Île-de-France.

### ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Bénédicte DURAND, Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France et à Monsieur Samuel GUIBAL, délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Île-de-France, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (n° 172) ».

### ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Bénédicte DURAND, Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France et de Monsieur Samuel GUIBAL, délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Île-de-France subdélégation est donnée à Madame Caroline BABIGEON, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (n° 172) ».

### ARTICLE 5 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2021-40-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget opérationnel de programme régional 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (n° 172) » en date du 22 juin 2021.

### ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 30 décembre 2021

*Signé*

Christophe KERRERO